

## **La CDAS, la CSIAS et l'Initiative des villes ont décidé d'améliorer ensemble la situation des enfants vivant dans la pauvreté**

**Berne, 17 octobre 2024 - Les enfants et les jeunes sont plus souvent touchés par la pauvreté que la moyenne et présentent le taux d'aide sociale le plus élevé de toutes les classes d'âge. Une nouvelle étude scientifique montre que les prestations d'aide actuelles destinées aux enfants et jeunes sont insuffisantes en Suisse et qu'il existe des lacunes au niveau de la couverture du minimum vital. Il est également nécessaire d'agir pour mieux impliquer les enfants et jeunes dans le conseil social. La CDAS, la CSIAS et l'Initiative des villes pour la politique sociale ont décidé d'examiner en détail les mesures proposées par l'étude et d'introduire des réformes pour améliorer spécifiquement la situation économique des enfants et jeunes dans l'aide sociale.**

En 2022, environ 76'000 enfants et jeunes étaient soutenus par l'aide sociale ordinaire. Le taux d'aide sociale chez les moins de 18 ans s'élevait à 4,8 %, ce qui représente la valeur la plus élevée parmi toutes les classes d'âge. Afin d'examiner plus en détail la situation de ce groupe de personnes, la CDAS, la CSIAS et l'Initiative des villes pour la politique sociale ont commandé une étude qui fournit pour la première fois une image complète de la situation des enfants et des jeunes dans l'aide sociale. L'étude réalisée par le bureau BASS conclut qu'il est nécessaire d'agir au niveau du montant et de la conception des prestations d'aide sociale et formule 14 recommandations à l'intention des pouvoirs politiques et des organisations spécialisées dans l'aide sociale.

### **Des lacunes à deux niveaux dans le système actuel**

Les recommandations d'action s'articulent sur deux niveaux : d'une part, il s'agit d'améliorer l'aide personnelle (conseil et accompagnement). Les auteur-e-s de l'étude recommandent d'examiner directement les besoins spécifiques des enfants afin de les clarifier et de les prendre en compte de manière appropriée dans le calcul des prestations d'aide sociale. Les professionnels interrogés soulignent que les enfants de familles bénéficiaires de l'aide sociale subissent souvent des restrictions, notamment en matière de participation sociale et d'accès aux offres de soutien scolaire. Leurs possibilités de formation s'en trouvent réduites. « A lui seul, ce constat doit nous faire réfléchir », déclare Christoph Amstad, vice-président de la CDAS : « Pour les enfants, ces restrictions compliquent l'accès à une formation de qualité, qui est souvent la clé pour leur permettre d'échapper un jour à la pauvreté. »

D'autre part, l'étude montre qu'il existe également des lacunes au niveau de la couverture du minimum vital : les prestations d'aide sociale actuelles destinées aux enfants ne suffisent parfois pas pour leur assurer un niveau de vie décent. On distingue en principe deux types de problématiques. Premièrement, le montant du forfait pour l'entretien augmente trop peu pour chaque enfant supplémentaire d'un ménage, de sorte qu'il est trop bas, surtout pour les familles nombreuses. De plus, les normes CSIAS prévoient les mêmes prestations d'aide pour les enfants en bas âge que pour les jeunes - contrairement aux prestations complémentaires échelonnées en fonction de l'âge. Pour l'aide sociale, l'étude propose donc d'introduire également des prestations en fonction de l'âge. « L'étude montre que les montants du forfait pour l'entretien pour les ménages familiaux sont en général trop bas pour garantir la couverture du minimum vital et qu'il existe donc un déficit de couverture structurel », déclare Mirjam Ballmer, vice-présidente de la CSIAS.

## Grandes disparités au niveau des prestations circonstancielles

De plus, la pratique en matière de versement de prestations circonstancielles (PCi) spécifiques aux enfants, destinées à couvrir des besoins particuliers – p. ex. cours de musique ou activités sportives – varie fortement selon les services sociaux. « Ces PCi d'encouragement ont une grande importance pour le bien-être de l'enfant », remarque le vice-président de la CDAS, Christoph Amstad, « il est donc problématique qu'elles varient autant d'une commune à l'autre ». Selon la vice-présidente de la CSIAS Mirjam Ballmer, une des raisons de cette disparité est que la formulation des normes CSIAS n'est pas assez concrète.

## La politique s'empare du sujet

La CDAS, la CSIAS et l'Initiative des villes pour la politique sociale ont déjà discuté les 14 recommandations au sein de leurs organes respectifs et les ont approuvées pour l'essentiel. Concrètement, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales a chargé la CSIAS d'examiner plusieurs mesures : l'augmentation du forfait pour l'entretien pour les familles avec enfants, un calcul du forfait pour l'entretien échelonné en fonction de l'âge de l'enfant, l'harmonisation de la pratique relative aux prestations circonstancielles d'encouragement pour les enfants et, de manière générale, une meilleure prise en compte systématique des besoins spécifiques des enfants dans l'aide sociale. L'Initiative des villes pour la politique sociale soutient ces mandats d'examen. « Nous sommes conscients que la mise en œuvre de ces propositions entraînerait globalement une hausse des coûts dans l'aide sociale », déclare Nicolas Galladé, responsable du Département des affaires sociales à Winterthur. « Mais nous accordons plus d'importance à la mise en œuvre des droits de l'enfant, au bien-être des enfants et à la couverture adéquate de leurs besoins spécifiques. »

L'étude a été réalisée à la demande de :

- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS
- Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS
- Initiative des villes pour la politique sociale
- Ville de Zurich
- Commission fédérale des migrations CFM
- avec le soutien financier de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS

## Renseignements supplémentaires :

Christoph Amstad, Conseiller d'Etat, Vice-président de la CDAS : tél. 031 320 29 95

Mirjam Ballmer, Conseillère municipale, Vice-présidente de la CSIAS : tél. 026 351 76 00

Nicolas Galladé, Conseiller municipal, président de l'Initiative des villes pour la politique Sociale : tél. 079 225 33 70

Caroline Heusser, responsable adjointe du projet BASS : tél. 031 380 60 98

### Charte de l'aide sociale en Suisse

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), l'Union des villes suisses, l'Initiative des villes : Politique sociale, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), la Croix-Rouge suisse et la Société suisse d'utilité publique (SSUP) ont lancé ensemble en mars 2019 la « Charte de l'aide sociale en Suisse ».

Lien : <https://charta-sozialhilfe.ch/fr/>